



ATTESTATION

Pack Fastt® PLUS

La sécurité 100 % bailleur



Vos loyers garantis en louant votre logement à :

Candidat certifié n° Fastt :

Le Fastt atteste qu'en date du _____,

- A réalisé un **audit** de **12 heures** minimums **en intérim** sur les lieux du logement et est tenu en **responsabilité** par le Fastt.
- Garantit à son statut de **propriétaire**, **locataire**, **co-propriétaire**, **co-locataire**, **voisin** ou **locataire** bénéficiaire, vos **droits** en tant que **bailleur**, conformément aux **Partenariats** (décrits au verso de l'attestation).

Le contrat de location est **entièrement gratuit** pendant **3 ans** et est assuré par le Fastt et le courtier spécialisé dans la couverture des risques locatifs, Brun et JCD. Les garanties et remboursements portés au bailleur sont conformes au cahier des charges de la Garantie des Risques Locatifs (GRL®) approuvé par décret n° 2009-1200 du 23 décembre 2009.

Le Pack Fastt Plus permet d'être couvert pour un loyer pouvant aller jusqu'à 50% des ressources du locataire, dans la limite de 2000€ mensuel (plafond maximal autorisé par la GRL®).

Pour recevoir votre bulletin d'adhésion, c'est simple et rapide :

- 1 2 cas de figure :
 - **Le bail n'est pas encore signé** : vous devez dès à présent les éléments indiqués ci-dessous.
 - **Le bail a déjà été signé** : Pour recevoir votre bulletin d'adhésion, la prise d'effet doit être inférieure à 30 jours, sinon le Fastt ne sera pas en mesure de vous transmettre votre dossier.
- 2 Le bailleur doit être titulaire d'un **compte bancaire** (vérifiable sur le site www.fastt.org) et d'un **bulletin de salaire** (à fournir en copie et dûment signé).
- 3 Le bailleur doit fournir les **justificatifs de ressources des 3 derniers mois** (de salaires, Assedic, pension, rente, allocations familiales) et éventuellement celles de son conjoint ou de son colocataire signataire du bail.
- 4 Vous complétez **cette attestation** et la retournez avec les justificatifs de ressources :
 - Soit par mail : logementlocatif@fastt.org
 - Soit par fax : 01 47 56 53 43
 - Soit par courrier à l'adresse : Fastt - Service Logement, 4, rue de la gare - 92300 Levallois-Perret
- 5 Le Fastt prend en charge, pour votre compte, la vérification des conditions de ressources et de solvabilité, ainsi que la conservation des pièces justificatives et vous adresse le **bulletin d'adhésion sous 48h**.
- 6 Dès réception, vous le retournez à l'assureur, **avec la copie du bail signé**.

Pour toutes questions complémentaires, les conseillers InfoBailleur vous répondent au **0 805 700 514**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 17h30

BIEN À LOUER

Adresse du bien :

Code Postal : Ville :

Montant du loyer mensuel hors charges :€ Charges mensuelles :€

Date d'effet du bail : Bail meublé : oui / non (*ayer la mention inutile*)

Le bien est-il géré par un professionnel de l'immobilier (administrateur de biens ou agence immobilière) ? : oui / non

CONTACT CONCERNANT CE BIEN (Propriétaire ou Professionnel de l'immobilier)

M. Mme Mlle

Nom, Prénom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Cette attestation, valable pour une durée de 3 mois à compter du _____, peut être mise à jour à tout moment par l'intérimaire. La mise en place de l'assurance est réalisée après retour des documents contractuels au cabinet Brun et JCD, courtier spécialisé sélectionné par le Fastt, ORIAS n° 07 008 884.

L'intérim et le statut de salarié Intérimaire

La diversité des métiers de l'intérim

Etre intérimaire, c'est avoir l'assurance d'occuper un emploi en rapport avec son métier. De la secrétaire à l'ingénieur spécialisé en développements informatiques, en passant par le soudeur ou encore le chauffeur poids lourds, une large palette de métiers sont offerts dans le cadre de l'intérim.

Les agences d'emploi

Les 6 500 agences d'emploi présentes en France transforment en emploi toute opportunité professionnelle. Proches des bassins d'emplois et des entreprises qui les animent, les agences de travail temporaire proposent chaque année à 2 millions de personnes, 12,5 millions de missions. Ces missions, bon à bout, représentent l'équivalent temps plein de 450 000 salariés.

La sécurité et la réactivité

Il est possible qu'il puisse y avoir un temps plus ou moins long entre deux missions. Dans ce cas les salariés intérimaires perçoivent comme les autres salariés intérimaires. Assurés par l'agence, le salarié est plus habitué au changement qu'un salarié en CDI qui perd son emploi du jour au lendemain.

La stabilité

La plupart des salariés intérimaires sont des gens stables. Même s'ils changent d'entreprise régulièrement, ils restent toujours disponibles pour une nouvelle opportunité. Et de toute façon le Fastt apporte une garantie d'indemnisation de la perte de salaire locale.

Spécimen

Pack Fastt® PLUS

Une solution pour assurer vos loyers, complète et gratuite pendant 3 ans

Une couverture jusqu'au départ du locataire sans franchise et sans délai de carence.

- Une assurance impayée de loyer qui couvre les loyers et aussi les charges sans limite de durée jusqu'à 70 000 € (frais de recouvrement compris).
- Une assurance dégradations immobilières jusqu'à 7 700 € pour couvrir les travaux de remise en état du fait des détériorations causées par le locataire.

Des avantages spécialement négociés par le Fastt pour les bailleurs.

- Une assistance juridique étendue pour tous les litiges locatifs avec une prise en charge des frais contentieux jusqu'à 10 000 € par litige et par an.
- Une garantie « Vacances Locative » vous indemnise, pendant 4 mois en cas de départ de votre locataire. Cette garantie, sans franchise, vous est offerte gratuitement par le Fastt.

Une solution avantageuse et gratuite pendant 3 ans.

- Aucun frais de dossier et aucune prime à payer les 3 premières années du bail
- Un service gratuit de recherche de candidats locataires garantis pour vous aider à trouver un nouveau locataire éligible au Pack Fastt® PLUS.

Des conseillers à votre disposition

pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches

InfoBailleur 0 805 700 514
www.InfoBailleur.org

Des services pour louer en toute confiance
Appel gratuit d'un poste fixe

La GRL® est un dispositif conçu par Action Logement et l'Etat.
La marque GRL® est une marque déposée par l'APAGL